

**AVIS
BILAN SYNTHÈSE
DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE
D'ÉDUCATION DES ADULTES
ET DE FORMATION CONTINUE**

**Dans le cadre de la consultation
effectuée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
en octobre 2007**



**La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec**

Publié par
La Fédération des commissions scolaires du Québec
1001, avenue Bégon
Case postale 10490, succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4C7
Téléphone : (418) 651-3220
Télécopieur : (418) 651-2574
Courriel : info@fcsq.qc.ca
Site Internet : www.fcsq.qc.ca

Document : 6628
Octobre 2007
Dépôt légal - 4^e trimestre 2007
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Note – Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination.

Introduction

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) existe depuis 1947. Elle représente les 60 commissions scolaires francophones du Québec et la Commission scolaire du Littoral. Parmi les principaux mandats qui lui sont confiés, la Fédération a comme objectifs de défendre les intérêts de ses membres et de faire avancer la cause de l'éducation au Québec. La Fédération produit notamment, à la suite de consultations auprès des commissions scolaires, des mémoires, des avis, des recommandations et des propositions afin de soumettre leurs positions sur des projets concernant le système d'enseignement.

D'entrée de jeu, nous voulons signifier notre satisfaction du fait que le gouvernement ait reconnu l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie pour tous les adultes, par la réalisation d'une politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue.

Au printemps 2007, la Fédération des commissions scolaires du Québec a mis en place, en collaboration avec la Table des responsables de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec (TRÉAQFP), un comité formé de représentants des commissions scolaires en prévision de la consultation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) sur le plan d'action accompagnant la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. L'Association des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS) et la Commission professionnelle de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (CPEAFP) de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) y ont également collaboré.

Le comité s'est inspiré de diverses sources d'information, provenant, entre autres, de divers comités de la TRÉAQFP ainsi que des commentaires émis par des représentants de commissions scolaires lors d'un atelier de consultation tenu au colloque 2007 de la TRÉAQFP. Il a aussi tenu compte des préoccupations et des commentaires des personnes du réseau scolaire qui ont participé aux Journées nationales d'échanges et d'information sur la formation de base commune.

Le 21 juin 2007, la Fédération était officiellement conviée, par le Ministère à émettre des commentaires sur le bilan synthèse et à faire connaître ses priorités pour un éventuel plan d'action 2008-2013.

Le *Tableau de bord de la mise en œuvre du plan d'action 2002-2007*, produit par le Ministère où se retrouve l'ensemble des mesures du plan d'action de la politique, a aussi servi de base aux travaux du comité.

Rappelons que le plan d'action de la politique s'articule autour de quatre lignes de force accompagnées de quatre orientations :

- La formation de base : assurer une formation de base aux adultes.
- La formation continue liée à l'emploi : maintenir et rehausser sans cesse le niveau de compétences des adultes.
- La reconnaissance des acquis et des compétences : valoriser les acquis et les compétences des adultes par une reconnaissance officielle.
- Un financement à responsabilités partagées : lever des obstacles à l'accessibilité et à la persévérance.

Le Ministère souhaite que les organismes consultés présentent, pour chacune de ces lignes de force, les points forts, les points faibles ainsi que deux priorités pour le prochain plan d'action. Malgré cela, nous avons pris l'initiative de livrer plutôt des commentaires et des recommandations rendant ainsi notre texte accessible à un plus grand nombre d'interlocuteurs.

C'est donc à grands traits que nous vous présenterons les éléments qui nous semblent essentiels, éléments que nous tenterons d'appuyer par des exemples concrets pour une meilleure compréhension de tous.

La formation de base

Nous constatons, à la lecture du Tableau de bord, que plusieurs mesures ont été mises en branle dans un court laps de temps et que certaines d'entre elles sont menées sans réelle coordination.

À titre d'exemple, citons les différentes mesures ou actions touchant les jeunes de 16 à 30 ans. C'est ainsi que le Secrétariat à la jeunesse a développé, en collaboration avec les carrefours jeunesse-emploi, une mesure d'accompagnement pour les jeunes de 16-17 ans sans associer, lors de son élaboration, le réseau des commissions scolaires. De son côté, le MELS a mis en place, dans certaines commissions scolaires, des mesures spécifiques pour les 16-24 ans. Puis finalement, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a développé des mesures de soutien pour les jeunes de 18-30 ans.

Nous ne remettons pas en cause le bien-fondé de toutes ces actions ainsi que les objectifs qu'elles poursuivent, mais bien le manque d'arrimage entre elles. Il n'est pas rare de constater que la majorité des jeunes ou des adultes touchés par les mesures se retrouve dans les écoles secondaires ou dans les centres d'éducation des adultes de nos commissions scolaires. Les établissements ont un besoin criant de ressources pour bien soutenir les jeunes ou les adultes dans leur démarche de formation alors que nous constatons que des allocations sont souvent allouées à des organismes externes de l'éducation. Nous désirons recentrer l'adulte au cœur des préoccupations de chacune des interventions, et dans ce sens un réel partenariat ne peut que contribuer à l'aider efficacement.

Du côté de la formation professionnelle, le plan d'action de la politique est très clair à l'effet que le diplôme d'études professionnelles (DEP) soit considéré au même titre que le diplôme d'études secondaires (DES). La formation professionnelle fait partie de la formation de base.

Or, très peu de mesures concernent la formation professionnelle. La Fédération des commissions scolaires a maintes fois demandé au Ministère d'apporter des modifications en termes d'aménagements législatifs, réglementaires et financiers afin que les commissions scolaires puissent offrir de la formation professionnelle à temps partiel et non pas seulement dans le cadre des reconnaissances des acquis et des compétences.

Finalement, il est important de mettre en relief l'inquiétude des commissions scolaires quant au niveau de financement des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) pour répondre aux besoins de la population. Les SARCA sont au cœur du développement de la formation de base au Québec et doivent être appuyés par des ressources financières récurrentes.

Il est important de rappeler que les commissions scolaires ont collaboré activement à la mise en œuvre des différentes mesures déployées par le Ministère, et ce, malgré le peu de ressources consenties.

Recommandations :

- **Soutenir l'implantation des programmes de la formation de base commune en y affectant les ressources nécessaires à leur mise en œuvre notamment, le matériel didactique et la formation du personnel.**
- **Développer, implanter et soutenir financièrement les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).**
- **Reconnaître la formation professionnelle à temps partiel et lui assurer le financement adéquat.**

La formation continue liée à l'emploi

D'une part, la politique gouvernementale a permis aux commissions scolaires de pouvoir élargir leur offre de formation continue liée à l'emploi pour répondre plus efficacement à la demande du milieu du travail. Effectivement, depuis plusieurs années, les entreprises revendiquaient la possibilité d'avoir des programmes correspondant mieux et plus rapidement à leurs besoins. Les attestations d'études professionnelles (AEP) sont venues répondre à cette demande. Le financement de la formation est modeste pour l'année 2007-2008, les besoins ne seront pas tous comblés, loin de là, mais nous y voyons un message clair : les AEP répondent à un réel besoin et elles sont reconnues par les différents partenaires du marché du travail.

D'autre part, en ce qui concerne les autres aspects de la formation liée à l'emploi, notamment les nouveaux Programmes d'apprentissage en milieu du travail (PAMT), les commissions scolaires par les services aux entreprises (SAE) auraient souhaité être mises à contribution en termes de développement ou de soutien à l'évaluation.

Recommandations :

- **Augmenter le soutien aux commissions scolaires dans la mise en œuvre des attestations d'études professionnelles (AEP) tant pour en assurer le développement par une coordination provinciale que pour la formation donnée par les commissions scolaires.**
- **Contribuer au rapprochement des différents acteurs responsables des Programmes d'apprentissage en milieu du travail (PAMT) en s'assurant de l'implication de tous les acteurs dans la formation et dans l'évaluation.**
- **Favoriser une reconnaissance d'équivalence entre les diplômes et les certificats émis par les différents ministères.**

La reconnaissance des acquis et des compétences

Les commissions scolaires reconnaissent les efforts déployés par le Ministère pour assouplir l'accès à la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). De plus, nous saluons le financement de projets structurants en région. À cet effet, le MELs a soutenu les régions pour mettre en place des services de RAC. Les régions ont commencé à organiser un modèle de fonctionnement et sont présentement en expérimentation pour offrir le meilleur service. Comme nous sommes d'avis que la RAC est un axe majeur dans la politique et un élément important pour les adultes qui sont notamment à la recherche d'un emploi ou pour les nouveaux arrivants, les commissions scolaires espèrent et souhaitent vivement pouvoir disposer de ressources pour continuer à assurer un service de base en RAC.

De plus, le financement offert pour la formation manquante est en lien avec le financement des programmes en formation professionnelle, c'est-à-dire selon les élèves ETP (équivalent temps plein). Aussi, le Ministère ne finance un adulte que s'il est inscrit à 33 % ou plus d'un programme. Donc, les commissions scolaires doivent attendre la création d'un groupe homogène pour desservir la population en reconnaissance des acquis et des compétences. En conséquence, plusieurs régions ne peuvent offrir ce service.

Recommandations :

- **Revoir le financement de l'adulte inscrit en reconnaissance des acquis et des compétences pour faciliter l'accessibilité à la formation manquante.**
- **Renouveler et maintenir des ressources financières, dans chaque région du Québec, dédiées à la reconnaissance des acquis et des compétences.**

Un financement à responsabilités partagées

Un comité d'experts externes à l'administration publique a été mis en place par le gouvernement pour proposer des pistes concrètes afin de répondre à une telle question. Comme nous le savons, les travaux du comité n'ont pas donné les résultats escomptés. Le problème du financement reste entier et demeure un enjeu important, voire prioritaire.

Pour lever les obstacles à l'accessibilité, il est essentiel d'explorer de nouvelles avenues, tel un financement à géométrie variable en formation professionnelle, selon la capacité des régions à former des groupes et afin de soutenir celles qui ont à ce jour donné d'excellents résultats. À ce titre, citons en exemple la formation à distance des commissions scolaires. Les inscriptions de ce secteur ont presque triplé en dix ans passant de 10 778 en 1995 à 28 020 en 2005¹. Cela confirme le réel besoin pour ce type d'organisation scolaire qui permet aux adultes d'accéder à une formation de base de qualité.

Du côté de la persévérance, les commissions scolaires demandent depuis plusieurs années un financement pour des services complémentaires en formation générale et en formation professionnelle. Les centres de formation ont eu à plusieurs reprises l'occasion de démontrer la pertinence de soutenir les adultes durant leur formation. En effet, ces adultes vivent souvent des situations difficiles que ce soit au niveau financier, social ou affectif. De plus, l'augmentation des jeunes de 16-18 ans amène dans les centres de nouvelles problématiques dont la toxicomanie pour ne nommer que celle-ci.

Recommandations :

- **Prévoir les ressources financières pour le maintien des actifs et les équipements des centres d'éducation des adultes.**
- **Assurer un financement adéquat pour des services complémentaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.**
- **Favoriser la formation de groupe en formation professionnelle en tenant compte de la réalité socioéconomique et démographique des régions.**

¹ Saucier, Robert, *Portrait des inscriptions en formation à distance (secondaire, collégial et universitaire) au Québec depuis 1995-1999*, Comité de liaison interordres en formation à distance, Février 2007

Un financement à responsabilités partagées

Suite des recommandations :

- **Soutenir de manière appropriée la Société de formation à distance des commissions scolaires (SOFAD) et attribuer le financement complet des élèves en formation à distance.**
- **Revoir le cadre réglementaire et financier facilitant la formation en concomitance.**

Conclusion

Les commissions scolaires ont déployé beaucoup d'énergie et de ressources pour mettre en application plusieurs actions contenues dans la politique gouvernementale. Les commissions scolaires croient et soutiennent toujours l'apprentissage tout au long de la vie.

Aussi, la Fédération est convaincue qu'en plus d'assurer des ressources financières et humaines adéquates, une approche partenariale soutenue et en concertation avec tous les milieux concernés pourrait contribuer à la réussite d'une politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue.

Enfin, nous souhaitons que le prochain plan d'action permette aux commissions scolaires d'intervenir en fonction de priorités qu'elles auront déterminées afin de répondre aux préoccupations des adultes de leurs milieux, et cela toujours, en agissant dans un esprit de reddition de comptes.

Recommandations :

- **Soutenir l'implantation des programmes de la formation de base commune en y affectant les ressources nécessaires à leur mise en œuvre notamment, le matériel didactique et la formation du personnel.**
- **Développer, implanter et soutenir financièrement les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).**
- **Reconnaître la formation professionnelle à temps partiel et lui assurer le financement adéquat.**
- **Augmenter le soutien aux commissions scolaires dans la mise en œuvre des attestations d'études professionnelles (AEP) tant pour en assurer le développement par une coordination provinciale que pour la formation donnée par les commissions scolaires.**
- **Contribuer au rapprochement des différents acteurs responsables des Programmes d'apprentissage en milieu du travail (PAMT) en s'assurant de l'implication de tous les acteurs dans la formation et dans l'évaluation.**
- **Favoriser une reconnaissance d'équivalence entre les diplômes et les certificats émis par les différents ministères.**
- **Revoir le financement de l'adulte inscrit en reconnaissance des acquis et des compétences pour faciliter l'accessibilité à la formation manquante.**
- **Renouveler et maintenir des ressources financières dans chaque région du Québec dédiées à la reconnaissance des acquis et des compétences.**
- **Prévoir les ressources financières pour le maintien des actifs et les équipements des centres d'éducation des adultes.**
- **Assurer un financement adéquat pour des services complémentaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.**
- **Favoriser la formation de groupe en formation professionnelle en tenant compte de la réalité socioéconomique et démographique des régions.**
- **Soutenir de manière appropriée la Société de formation à distance des commissions scolaires (SOFAD) et attribuer le financement complet des élèves en formation à distance.**
- **Revoir le cadre réglementaire et financier facilitant la formation en concomitance.**